

Questions orales

● (1125)

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, pour reprendre l'expression du ministre, «le système» permet au premier ministre du Canada d'exprimer les préoccupations canadiennes dans sa correspondance avec le président des États-Unis. C'est ensuite au président des États-Unis qu'il appartient de prendre les mesures qui conviennent.

Je voudrais en revenir au sujet de préoccupation central, qui est de savoir pourquoi le premier ministre n'a rien fait pour les travailleurs canadiens. Est-ce que le ministre voudrait nous dire pour quelle raison le premier ministre, qui s'était déjà plaint par lettre des effets politiques déplorable qu'une décision antérieure avait eus sur lui, n'a pas dit dans sa lettre: «Monsieur Reagan, 300,000 travailleurs canadiens risquent d'être touchés par cette décision. Allez-vous prendre les mesures qui s'imposent et que permet votre système politique pour protéger ces emplois?»

M. le Président: A l'ordre. Cela devient trop long.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, c'est évidemment la répétition de questions qui ont été posées hier.

M. Broadbent: Mais il y a eu une décision aujourd'hui.

M. Clark (Yellowhead): La réponse est la même qu'hier. La réponse, c'est que le gouvernement du Canada a recouru à tous les moyens appropriés pour faire connaître les préoccupations politiques du Canada, mais nous n'avons pas posé de geste qui aurait constitué une intervention politique dans cette procédure quasi-judiciaire, intervention qui aurait pu se retourner contre le Canada au point de nuire à la situation des travailleurs de la Colombie-Britannique. Le chef du Nouveau parti démocratique tient peut-être à faire de la politique sur le dos des travailleurs de la Colombie-Britannique. Ce que nous voulons nous, c'est défendre leurs intérêts et non les mettre en danger.

[Français]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS AU SUJET DE L'OMISSION D'UN SECTEUR PARTICULIER DANS LA LETTRE AU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre comprend très bien que le premier ministre du Canada a le droit d'écrire une lettre dans l'intérêt des Canadiens au Président, s'il le veut. Il en a le droit.

Le ministre sait sûrement que dans la province de Québec il y a 21,000 travailleurs dans ce secteur et qu'ils exportent 60 p. 100 de leurs produits aux États-Unis. Pourquoi n'a-t-il pas mentionné ce secteur dans la lettre au Président?

[Traduction]

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, on peut répondre entre autres choses que ce qu'il écrivait c'était une lettre, pas une encyclopédie.

[Français]

Mais l'autre réponse est à l'effet que le gouvernement canadien a indiqué aux États-Unis à maintes reprises l'inquiétude

politique, les intérêts politiques affectés ici, et les intérêts des travailleurs canadiens affectés ici.

Le problème, c'est que nous avons un système quasi judiciaire aux États-Unis. Si le gouvernement canadien a pris une position qui peut être interprétée comme une ingérence dans ce système, cela peut causer des problèmes pour les travailleurs du Québec, de la Colombie-Britannique et de tout le Canada. Cela est un fait et c'est pour cette raison que nous avons agi comme nous l'avons fait.

* * *

[Traduction]

LA PLANIFICATION DE L'EMPLOI

LA SIGNATURE D'ACCORDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE AVEC LES PROVINCES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine—Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Depuis bientôt un an, maintenant, les provinces s'opposent à ses propositions de formation, parce qu'elles apportent moins d'argent et sont trop bureaucratiques. Trois provinces seulement ont signé des accords. Vu la récente note de service de son sous-ministre, comment se fait-il que le gouvernement retienne les fonds de création d'emplois et prenne les chômeurs en otages pour forcer les provinces à signer des accords de formation inacceptables? Est-ce un exemple du nouveau fédéralisme avancé par le gouvernement?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, des accords de formation ont déjà été signés avec l'Ontario, la Colombie-Britannique et Terre-Neuve. Un autre sera signé la semaine prochaine avec l'Île-du-Prince-Édouard. Les négociations avec les autres provinces sont bien avancées.

Il est vrai que ces négociations ne sont pas faciles, car les provinces voudraient plus de pouvoir et d'autorité. Je négocie avec elles de sorte que nous ayons les programmes les plus justes possibles du point de vue du gouvernement fédéral.

M. Allmand: Monsieur le Président, la ministre n'a pas répondu à la question.

[Français]

LES FONDS POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS—LE QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine—Est): Monsieur le Président, comment le ministre peut-il répondre à l'Opposition du Québec où les ministres Ryan et Paradis continuent de s'opposer à la politique fédérale en formation de main-d'oeuvre parce qu'il y avait des coupures de l'ordre de 54 millions de dollars?

Le ministre a-t-il l'intention de nier aussi au Québec ces fonds pour la création d'emplois comme au Nouveau-Brunswick?